

Adhésion 2022

L'Air et Moi est un réseau régional, national et international qui depuis plus de 10 ans permet l'échange, la réflexion, la rencontre, la recherche pédagogique autour de 3 comités : d'utilisateurs (enfants et animateurs), pédagogique (professeurs d'école, collège, lycée et université) et d'experts autour de l'amélioration de la qualité de l'air.



A l'aide de ses antennes L'Air et Moi, la Fédération L'Air et Moi a pour but de sensibiliser un maximum de personne à la qualité de l'air, et forme pour cela les acteurs de l'Éducation à l'Environnement et accompagne les acteurs locaux avec Atmosud, Association de surveillance de la qualité de l'air, agréée par le ministère de l'environnement.

Être adhérent L'Air et Moi, c'est soutenir des actions en faveur d'une meilleure qualité de l'air et participer à une dynamique de réseau. Les adhérents sont signataires de la charte L'Air et Moi et bénéficient gratuitement de tous les supports pédagogiques et de communication nécessaires à la mise en place d'actions sur leur territoire.

- **Information et communication** : espace privé des adhérents (site internet), mise à disposition des outils, réunions d'échanges (appui administratif, en communication et pour la recherche de financements), valorisation des projets et des partenaires adhérents.

- **Formation et professionnalisation** : participation gratuite aux formations de formateurs et à l'accompagnement des collectivités locales, ainsi qu'aux divers colloques et débats organisés par la FAEM.



Bulletin d'adhésion 2022



Nom de la structure :

Nom du contact :

Fonction :

Adresse :

Téléphone :

Courriel :

Mode de règlement de l'adhésion :

Montant du règlement : €

Date : / /

Signature :

Adhésion 2022



La demande d'adhésion devra être accompagnée des documents listés ci-dessous pour être soumise à l'approbation du Conseil d'Administration de la FAEM, après audition et présentation de la structure :

- Un document officiel présentant les objectifs et le mode de fonctionnement de votre structure ou du service concerné (statuts etc.)
- Un document justifiant de la déclaration officielle de votre organisme (récépissé d'inscription en préfecture, K Bis, ...)
- Les coordonnées du représentant et du coordinateur principal de l'organisme adhérent
- Votre dernier bilan d'action
- Un chèque à l'ordre de la Fédération L'Air et Moi, accompagné du bulletin d'adhésion

En adhérant à la Fédération L'Air et Moi, vous certifiez avoir pris connaissance des [statuts](#) et de la [Charte d'utilisation L'Air et Moi](#).

Tarif pour les adhérents



Petites et moyennes associations	0 à 9 salariés ETP	50 €
Grandes associations	10 salariés ETP et plus	100 €
Scolaires	Un établissement	50 €
Collectivités	De 1 000 à 20 000 habitants	500 €
Groupement et grosses collectivités	A partir de 20 000 habitants	1 000 €
Entreprises	Moins de 250 salariés	500 €
Grandes entreprises (ETI, GE...)	250 salariés et plus	1 000 €
Particuliers	Individuels	15 €